

Fiche de synthèse Prix TERRITORIA 2020

Cette fiche doit présenter, en **800 mots maximum**, les éléments principaux qui résument l'initiative candidate et en présentent le caractère innovant.

Merci de renseigner les 2 encadrés et les 7 rubriques ci-dessous en conservant les 7 titres en noir. Les textes en bleu indiquent les éléments que vous devez nous communiquer pour la compréhension de votre action et sa présentation aux jurys.

Nom de la collectivité

Domaine d'innovation

Titre synthétique de l'innovation

Le problème auquel répond votre initiative innovante (80 mots maximum)

Votre solution innovante (en une phrase)

Les objectifs qui ont été fixés (50 mots maximum)

La description de l'innovation

Qui : la commande, les acteurs, les partenaires

Pour qui : les bénéficiaires ou destinataires

Quoi : description de l'initiative « en action »

Quand : le calendrier

Les moyens humains et financiers

Internes et externes. Investissement, fonctionnement, maintenance.

Budget total, dont coûts pour la collectivité.

L'évaluation de l'innovation

Impact : personnes concernées, gains et/ou économies éventuelles, etc.

Potentiel de diffusion et de réplique

Bilan, suivi, projet d'évolution

3 Mots clés pour classer votre initiative innovante dans notre banque de données :

Contact :

Prénom et Nom :

Fonction :

Tél. :

courriel :

J'autorise TERRITORIA à communiquer ces données aux seules personnes concernées par le Prix TERRITORIA

A envoyer au plus tard le 26 juin à secretariat@territoria.asso.fr

La notice explicative jointe vise à faciliter la rédaction et la présentation de votre dossier. Chaque semaine sur le blog TERRITORIA vous trouverez des conseils et renseignements concernant le dossier de candidature.

Notice explicative (ne pas renvoyer)

Pour la rédaction de votre dossier de candidature, nous vous suggérons de vous rendre sur notre site www.territoria.asso.fr, rubrique « innovations par domaine » pour télécharger les fiches des réalisations déjà primées dans le domaine qui concerne votre réalisation. Vous y verrez ainsi le format et la présentation demandés pour la synthèse.

L'explication des critères d'évaluation des candidatures établis par notre Conseil Scientifique (présentée ci-après) vous permettra de mettre en valeur les qualités de votre réalisation en fonction de ces critères.

De janvier à juin 2020, notre blog www.blog-territoria.org donnera régulièrement des conseils pour la présentation des dossiers de candidature. **N'oubliez pas de vous inscrire pour recevoir les informations hebdomadaires.**

➤ ***Pour la transmission au jury, votre dossier doit comprendre obligatoirement :***

1. La fiche d'**inscription** remplie et signée (accompagnée d'un bon de commande pour la facturation des droits de dossier si cela est nécessaire dans votre collectivité).
2. La fiche de **synthèse** rédigée en **800 mots** maximum pour décrire de manière concise et concrète votre réalisation innovante.
Impératif : sous Word (pas de PDF), en noir, sans logo, ni en-tête, ni illustration, ni tableau, ni schéma.

3. **Une photo autorisée à la publication** (ou logo ou autre illustration) représentative de votre innovation. **Impératif : format Jpeg ou autre format d'édition.**

➤ ***Afin de compléter votre candidature vous pouvez joindre tout document numérisé qui pourrait mieux faire comprendre votre initiative et son caractère innovant (tableaux commentés, captures d'écran, revue de presse, etc.).***

Impératif : aucun document papier.

Documents numérisés à envoyer à secretariat@territoria.asso.fr

A partir du 19 juin, nous ne pourrons prendre en charge aucun téléchargement à date limite ou très long.

Si les documents annexes sont trop lourds, merci de les envoyer sur une clé USB, en courrier simple dans une enveloppe protégée (ni recommandé ni Chronopost) à :

Observatoire TERRITORIA, 18 avenue de l'Opéra - 75001 Paris

IMPORTANT : Critères d'évaluation de vos dossiers candidats

L'évaluation des dossiers candidats est faite par les comités d'experts (un par domaine) de l'Observatoire TERRITORIA qui étudient chaque dossier par rapport à 3 critères :

1. L'innovation

Une réalisation similaire ne doit pas avoir déjà reçu un TERRITORIA (critère éliminatoire).

L'innovation est évaluée non seulement dans la collectivité elle-même mais au niveau national.

L'impact de la réalisation doit pouvoir être évalué sur la collectivité ou sur un nombre conséquent de citoyens et d'utilisateurs.

La réalisation ne doit pas faire partie d'un appel à projet ou d'un dispositif national qui concernerait plusieurs collectivités.

La participation de partenaires ou de citoyens dans la conception ou la mise en œuvre de la réalisation est appréciée.

2. La reproductibilité

La possibilité et la facilité de reproduction ou d'adaptation de la réalisation dans d'autres collectivités sont appréciées, ainsi que le potentiel d'essaimage au niveau local, national ou international.

3. L'utilisation des deniers publics

Le coût global de la réalisation est étudié par rapport à la taille et au budget de la collectivité, au nombre de personnes impactées et à l'efficacité de l'action.

Les partenariats publics ou privés impliqués financièrement sont pris en compte dans cette évaluation.

L'impact positif sur les frais de fonctionnement (à court, moyen ou long terme) est apprécié.

**Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller
et nous vous remercions de bien vouloir respecter ces consignes pour
faciliter la transmission des dossiers aux comités d'experts et au jury.**